



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	4
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	2

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07 MARS 2025

ID : 087-218710705-20250306-DEL_2025_09-DE

2025/09

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 27 février deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Casimir Catherine donne procuration à Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Bruyère Nathalie

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés en bois (2026-2028), coordonné par le Syndicat Energies HauteVienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois et l'acte d'adhésion, approuvés par délibération n° 2025-02 du SEHV en date du 30 janvier 2025, ci-joint en annexe ;

Considérant l'intérêt de la mutualisation visant à sécuriser l'approvisionnement et permettre l'achat au juste prix de bois granulés ;

Considérant que la procédure d'achat groupé que le SEHV s'apprête à lancer au cours de l'année 2025 pour l'approvisionnement en granulés de bois couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, représente une réelle opportunité à cet égard ;

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, également jointe en annexe.

La convention a une durée limitée à la durée des marchés conclus.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.

La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres, est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois (2026-2028), ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;

- **D'adhérer** à la convention de groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois ;
- **D'autoriser** l'adhésion de la Commune de Nieul au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois ;
- **D'autoriser** Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois et tout autre document annexé à cet acte ;
- **De s'acquitter** de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- **D'autoriser** Madame la Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Nieul et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget principal en cours.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
 Reçu en préfecture le 07/03/2025
 Publié le **07 MARS 2025**
 ID : 087-218710705-20250306-DEL_2025_09-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme, à Nieul le 6 mars 2025

Le secrétaire de séance,
 Nathalie Bruyère.



Madame la Maire,
 Béatrice Tricard.

